

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 08

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEPs (FEC-CSQ)

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LE PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL PRÉVU À LA CLAUSE 7-1.02
(ANNÉE 2008-2009)

PERFECTIONNEMENT PROVINCIAL

En vertu de la clause 7-1.02, les parties nationales déterminent les montants à distribuer en perfectionnement et identifient les collèges bénéficiaires.

Pour l'année 2008-2009, les parties nationales s'entendent sur la répartition des montants disponibles selon les critères suivants :

FEC

1. Nombre total d'enseignantes et d'enseignants : 1 260,98 (cf. page 3)

2. Fonds provincial de perfectionnement :

- Total des ETC 2007-2008 x 45,00 \$

$$1\,260,98 \times 45,00 \$ = 56\,744,10 \$$$

TOTAL : 56 744,10 \$

3. Le nombre de points de chaque collège est fonction de la pondération qui lui est attribuée (cf. page 2).

4. Valeur à chaque point, pour l'ensemble des collèges bénéficiaires :

$$\frac{\text{Somme à distribuer}}{\text{le nombre total de points}} = \frac{56\,744,10 \$}{803,0100} = 70,664250757$$

5. Les parties conviennent que les collèges bénéficiaires du fonds de perfectionnement provincial de même que les montants qui leur sont alloués sont ceux présentés dans les tableaux ci-dessous :

Collèges bénéficiaires				
Collèges	Nombre d'ETC	Pondération	Points	Montant (x 70,664250757)
Champlain Regional College				
- Campus de Lennoxville	69,33	1,00	69,3300	4 899,15 \$
Drummondville	179,90	1,00	179,9000	12 712,50 \$
Victoriaville	120,43	1,00	120,43	8 510,10 \$
Matane	80,10	5,00	400,5000	28 301,03 \$
- Centre matapédien d'études collégiales	6,57	5,00	32,8500	2 321,32 \$
Total	456,33		803,0100	56 744,10 \$

6. Pour l'année 2008-2009, les montants à répartir entre les établissements dont les syndicats sont affiliés à la FEC/CSQ sont établis en fonction de l'allocation des ressources allouées à chaque établissement pour l'année 2007-2008 et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nombre total d'ETC alloué à l'enseignement régulier⁽¹⁾

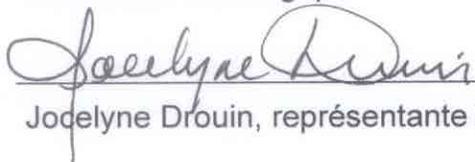
Collèges	Total ETC
Bois-de-Boulogne	212,86
Champlain Regional College	
- Campus de Lennoxville	69,33
Drummondville	179,90
Gérald-Godin	81,79
Matane	80,10
- Centre matapédien d'études collégiales	6,57
Sainte-Foy	510,00
Victoriaville	120,43
Total	1260,98

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 24^e jour du mois de mars 2009.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)



Diane Brien, représentante
Fédération des cégeps

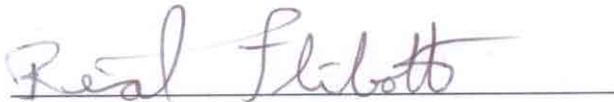


Jocelyne Drouin, représentante MELS

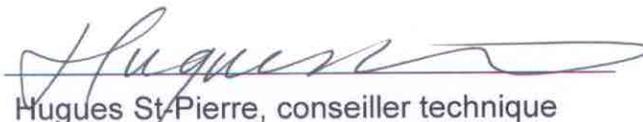
POUR LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS DE CÉGÉPS (FEC-CSQ)



Mario Beauchemin, président



Réal Flibotte, vice-président



Hugues St-Pierre, conseiller technique

⁽¹⁾ Document préparé par la Direction générale du financement et de l'équipement, sur la base des informations au 6 février 2009.